

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/020

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	9
Date de la convocation		
12 juin 2025		
Date d'affichage		
Objet : Demande de fonds de concours CCSA – Parking cimetière Champlost		

Séance du 19 juin 2025

L'an Deux mil vingt quatre

Et le 19 juin

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoint), CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PREVOST Yvette,

Absent avant donné pouvoir :

ZIELINSKI Arnaud, donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Absents non excusés : BÉGLIA Gérard, MAIO Max

Secrétaire de séance : SEILLIÉBERT Christophe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance et notamment les dispositions incluant la Commune de Champlost comme l'une de ses communes membres,

CONSIDERANT que la Commune de Champlost souhaite procéder à la création d'un parking au cimetière de Champlost et que dans ce cadre il est possible et envisageable de demander un fonds de concours d'un montant de 7 000€ à la Communauté de Communes Serein et Armance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité POUR (9 voix) :

- **DECIDE** de demander le fond de concours d'un montant maximum de 7 000€ à la Communauté de Communes Serein et Armance en vue de participer au financement des travaux de création de parking au cimetière de Champlost
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jean-Louis QUÉRET

